



TOURISME : REUNION « RGPP »

du 1^{er} août 2008

Section Tourisme

Monsieur CHAMPON, préfet, directeur du tourisme, a reçu les organisations syndicales (OS) représentées au Comité technique paritaire spécial Tourisme (CTPS), le 1^{er} août 2008, suite à un courrier de la CFDT tourisme de juillet dernier. Le sous-directeur de l'administration générale et la chef du bureau RH de la direction du tourisme (DT) participaient également à cette réunion.

Il s'agissait d'évoquer les répercussions sur l'administration du Tourisme des décisions prises dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et ses conséquences pour les personnels.

D'emblée, à la demande de la CFDT, le terme de « restructuration » et non celui de « réorganisation » a été utilisé pour qualifier les évolutions à venir, compte tenu de leur ampleur.

Le directeur s'est voulu rassurant. Il a fait part de son engagement pour que la dimension Tourisme soit préservée dans son intégralité, qu'elle reste « visible » dans les nouvelles structures centrales et déconcentrées de l'Etat, avec son originalité. Toutefois, les restructurations se font dans le cadre de la RGPP, sous la responsabilité de Bercy, notamment de son Secrétaire Général et de la Direction des personnels et de l'adaptation à l'environnement professionnel (DPAEP).

La CFDT a insisté sur l'absence totale d'information, source d'une vive inquiétude des personnels.

L'ETENDUE DES RESTRUCTURATIONS

L'administration a confirmé que les agents de la direction du tourisme et des délégations régionales au tourisme auront à « réfléchir à leur carrière » et à exprimer leur choix entre l'intégration à Bercy et la réintégration dans leur ministère d'origine et ce, d'ici le 31 décembre 2008.

C'est la date d'expiration d'une « délégation de gestion » entre le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable (MEEDDAT) et le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MINEIE). Elle concerne la quasi totalité des personnels de la DT et des délégations régionales au tourisme (DRT) ainsi que de la grande majorité de ceux d'ODIT-France et d'une partie de ceux de la Maison de la France (MdlF). Cette délégation de gestion n'a toujours pas fait l'objet d'une communication aux OS du tourisme. Pour l'administration, la prolongation ou la reconduction de cette délégation « n'a pas de sens » !

L'administration considère que seuls les services de la DT et ceux des DRT sont concernés par les restructurations :

- au niveau central du MINEIE, il s'agit de mettre en place au 1^{er} janvier 2009 une direction générale des entreprises et des services (DGES), appellation « non contrôlée », par la fusion de trois directions : la direction générale des entreprises (DGE), la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL), et la direction du tourisme (DT) ;
- au niveau régional, pour les services déconcentrés, il s'agit de créer des directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) où les missions des DRT seront assurées.

Les personnels des organismes satellites tels ODIT-France ou Maison de la France, « ont fait le choix d'être affectés ». Ils dépendent d'autres « employeurs » que la direction du tourisme même s'ils sont concernés par l'expiration de la délégation de gestion.

Les annonces faites de la création d'une agence qui pourrait regrouper ODIT et MdIF n'ont pas donné lieu à une saisine de la DT. Dans ces conditions, il n'y a donc pas de « troisième chantier » en plus de celui de la DGES et des DIRECCTE !

Seuls les personnels de la DT et des DRT sont « au cœur des préoccupations » de l'administration.

Elle est notamment soucieuse de l'avenir des techniciens (ingénieurs des ponts et ingénieurs des travaux publics) en poste à la DT ou en DRT. Elle considère que du fait de leurs statuts ces agents n'ont pas de perspective de carrière en dehors du MEEDDAT.

Pour ce qui concerne les personnels des fonctions support, la mutualisation de ces dernières ressort « d'économies de bon sens » dès lors que des services sont fusionnés.

Pour les services centraux, les « personnes les mieux qualifiées » exerçant des fonctions support pourront naturellement retrouver un poste équivalent dans les nouvelles structures de la future DGES ou dans d'autres services de Bercy ou d'ailleurs. Ils ont vocation à « bouger » car ce sont des « généralistes ».

Pour les services déconcentrés - les futures DIRECCTE -, les personnels de catégorie C et B seront automatiquement intégrés dans les services locaux du MINEIE.

Enfin l'administration a qualifié de « fantôme » le montant des primes à Bercy !

LE CALENDRIER

Concernant un éventuel déménagement, l'administration affirme que le bail de la Place de Catalogne, établi en 2005 pour une durée de 6 ans, « sera repris par Bercy » au 1^{er} janvier 2009.

Les groupes de travail de l'administration mis en place par Bercy et où sont représentés des cadres supérieurs de la DT, réfléchissent sur le contenu des missions de la nouvelle DGES et dans quelles sous-directions de cette dernière elles seront le plus à même d'être mises en œuvre. Ils devraient rendre leurs conclusions d'ici la mi-septembre. Ensuite seront étudiées les structures en bureaux et en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Enfin seront établies des fiches de poste permettant aux agents de postuler.

Des groupes de travail de concertation réunissant l'administration de Bercy et les OS de Bercy débiteront en septembre. Le calendrier de ces réunions a été communiqué en séance par la CFDT tourisme qui travaille étroitement avec la CFDT finances. Pour ces réunions, la CFDT finances intégrera dans ses délégations des membres de la CFDT Tourisme.

Le directeur a évoqué la possibilité d'une ou plusieurs réunions d'informations des personnels à la rentrée, y compris en région, ainsi que la tenue du CTPS. Ce dernier n'aura plus d'existence légale à partir d'octobre 2008 et ne sera pas reconduit puisque les restructurations prendront effet au 1er janvier 2009.

La CFDT a évoqué la convention entre le MINEI et le ministère du travail-emploi, la direction de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) ayant été rattachée au MINEI. Cette convention a été négociée avec les organisations syndicales et pourrait servir de base pour les futures négociations concernant les restructurations « tourisme ».

En conclusion, les propos tenus par l'administration n'ont pas rassuré la CFDT.

La CFDT a particulièrement insisté pour que tous les personnels de toutes les structures aient une vision globale des changements à venir. A cet effet, elle a remis au directeur une plate-forme revendicative.

Il importe que tous les personnels aient bien connaissance du calendrier des restructurations pour se « déterminer » en toute connaissance de cause car il n'est plus question de « choisir » !